Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !



SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN

LE SAVIEZ-VOUS ?

- IL VIT DANS UN RAYON DE 150 M
- IL EST PLUS PETIT QU'UNE PIÈCE DE 1 CENTIME D'€ (5 mm)
- IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC
- IL CRÉE DES NUISANCES AU QUOTIDIEN
- LA FEMELLE PEUT PONDRE JUSQU'À 200 ŒUFS
- IL PEUT TRANSMETTRE la dengue, le chikungunya ou le zika dans certaines conditions

AGENTS D'ENTRETIEN, VOTRE MOBILISATION EST ESSENTIELLE

Les gîtes larvaires spécifiques de la voirie et des espaces publics non bâtis

Avaloirs pluviaux, pièges à sable, réseaux techniques...



Bornes de chantiers



Creux d'arbres



Bassins d'eau claire



Cimetières



Les gîtes de reproduction d'*Aedes albopictus*, dit moustique tigre, sont majoritairement « fabriqués » par l'Homme, le plus souvent en milieu urbain ou périurbain, au sein des domiciles privés (cours, jardins, balcons...) mais aussi des espaces collectifs. La femelle pond ses œufs sur la partie sèche qui jouxte une surface d'eau et ceci dans toute sorte de réceptacles : vases, fûts d'eau de pluie, pneus usagés, pièges à sable des bouches d'égouts, creux d'arbre, etc.



Les autres gîtes larvaires retrouvés dans tous les milieux

Jardinières, soucoupes sous les pots de fleurs, vases



Gouttières, rigoles d'évacuation obstruées



Réserves d'eau : bidons, bacs pour arrosage



Stockages d'objets susceptibles de conserver l'eau



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

FICHE PRATIQUE
La lutte contre la prolifération du moustique tigre

Contrairement à la majorité des espèces de moustiques "autochtones", le moustique *Aedes albopictus*, espèce invasive, est inféodé aux zones urbaines et péri-urbaines du fait de la nature de ses gites de reproduction constitués de petites "collections" d'eau.

Il s'agit d'un moustique très agressif et donc particulièrement nuisant pour l'homme.

Son degré de progression dans un département est très rapide, puisqu'il peut le coloniser dans sa grande majorité en moins de 10 ans.

La destruction des gîtes larvaires : une priorité

Afin de lutter contre la prolifération de cette espèce de moustiques, les seules mesures efficaces consistent à détruire ses gites de reproduction constitués de petites collections d'eau

Ce moustique n'ayant pas la capacité de voler très loin (150 mètres maximum), sa présence est toujours liée à l'existence de gites larvaires chez soi ou dans le proche voisinage.

> *Outre la destruction des gites larvaires dans le lieu où sont ressenties les nuisances, des actions doivent être initiées à l'échelon d'un quartier ou de la commune, dans les espaces publics et privés, afin de faire diminuer la densité de population de ce moustique d'une façon globale. Il s'agit alors d'actions ciblées visant la mobilisation de la population et de collectivité (mobilisation sociale).*

Exemples de gites larvaires :

- soucoupes de pots de fleurs
- bidons de stockage d'eaux pluviales
- mobilier de jardin (pieds de parasols ...)
- jouets
- terrasses sur plots, toits terrasses, tabourets d'évacuation des eaux pluviales, coffrets techniques, etc...
- piscines abandonnées ou bâches

La suppression des gites consiste à les vider (solution à privilégier), les **couvrir**, les **remplir** de sable ou gravillons, etc.

Cas des réserves d'eaux pluviales

Objectif : rendre l'accès à l'eau impossible aux moustiques

Moyens :

- Prévoir des systèmes de stockages conçus de façon à ce que **l'accès à l'eau** par les moustiques tigres **soit impossible de façon pérenne** : arrivée et sortie d'eau indépendantes, trop-plein, arrivée d'eau déconnectée et isolée de la lame d'eau.
- **couvrir les réservoirs ouverts à l'air libre** avec une moustiquaire ou un tissu fin, bien tendu afin qu'il n'entre pas au contact de l'eau.

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00 – www.auvergne-rhone-alpes.sante.gouv.fr
Twitter : @ars_ara_sante


Des gestes simples
Partout, supprimez les collections d'eaux
Avaloirs pluviaux, pièges à sable, réseaux techniques, bornes de chantiers, bassins d'eau claire, creux d'arbres
Cartographiez et traitez (anti-larvaire) lors de leur mise en eau
Cimetières
Incitez à une pratique modifiée (pas d'eau dans les vases, à la place : sable humide)
Jardinières
Raisonnez-leur arrosage. Terreau humide, jamais d'eau apparente
Soucoupes sous les pots de fleurs, vases
Videz-les au moins une fois par semaine ou remplissez de sable qui, mouillé, permet à la plante d'y puiser son eau
Gouttières, rigoles d'évacuation obstruées
Curez-les et entretenez-les très régulièrement
Réserves d'eau (bidons, bacs pour arrosage)
Couvrez-les de toiles moustiquaires ou autre tissu
Stockages d'objets susceptibles de conserver l'eau
Videz-les puis retournez-les ou rentrez-les
Contact
ars-ara-environnement-sante@ars.sante.fr
En savoir plus
www.signalement-moustique.fr
Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi - CS 93383
69418 Lyon Cedex 03
04 72 34 74 00
www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr
Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication (EID)
31 chemin des Prés de la Tour
73310 Chindrieux
04 79 54 21 58
www.eid-rhonealpes.com
E.I.D Démoustication Rhône-Alpes
ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes